

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

Désormais, pour le patronat, c'est Noël tous les jours !

On savait déjà que ce gouvernement chouchoutait particulièrement le patronat. Le président de la république, lors de sa conférence de presse du 14 janvier, a annoncé qu'il en faisait un légataire exclusif !...

La suppression du financement de la politique familiale par les patrons représente 30 milliards d'euros, qui, annonce-t-il, devraient servir en contrepartie à dynamiser les embauches. Si les différentes aides accordées aux employeurs n'ont jamais fait l'objet d'un véritable bilan pour en mesurer la portée, ce nouveau cadeau n'est pas conditionné davantage à une quelconque évaluation... Beau cadeau !!!

Quant au financement à trouver pour compenser cette mesure, on voudrait nous faire croire que les contribuables ne seront pas les payeurs. Mais si les économies sont réalisées sur la diminution de l'offre de services publics, sur la réduction de la démocratie, sur les territoires, etc., ce sont donc bien les citoyens qui mettront la main à la poche !

Quand cette mascarade prendra-t-elle fin, qui, au-delà de nous prendre pour des naïfs, nous presse financièrement ?

Nous, travailleurs, exigeons plus d'équité pour celles et ceux qui produisent la force de travail et participent activement à la richesse, en y laissant parfois leur santé...

Nous, travailleurs, exigeons plus de considération à travers les politiques menées ;

Nous, travailleurs, exigeons plus de mesures sociales, en lieu et place des régressions qui font peu à peu disparaître celles gagnées de haute lutte ;

Nous, travailleurs, exigeons des revalorisations salariales pour vivre dignement ;

Nous, travailleurs, exigeons, Monsieur le président, que vous nous prêtiez autant d'attention que vous en accordez généreusement au patronat ;

Nous, travailleurs, saurons nous souvenir de tout cela en tant qu' électeurs, mais nous comptons bien vous le dire avant, dès la journée d'action du 6 février... Alors, tendez l'oreille, et la bonne !...

Numéro **2014/02**

Lundi 20 janvier 2014



SOMMAIRE

- ✓ Carte de vœux-pétition UCR/UFR Page 2
- ✓ Une nouvelle étape : la validation des acquis de l'expérience pour les IBODE Page 3-4
- ✓ Sages-femmes : lettre ouverte à Marisol Touraine Page 5
- ✓ Techs de labo : marchandisation de la santé et disparition de la profession Page 6
- ✓ Compte-rendu du collectif CHU du 28/11/2013 Page 7-8

Périodicité : Hebdomadaire
N° 2014/02 - Lundi 20 janvier 2014

Imprimé par nos soins

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

N° commission paritaire : 0707 5 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22

Le Comité général de l'UCR, réuni les 26 et 27 novembre 2013, a décidé une grande campagne et des initiatives en deux temps :

- une pétition sous forme de carte de vœux adressée au Président de la république,
- une action nationale des retraité-es le 3 juin 2014.

La carte-pétition porte sur les questions de pouvoir d'achat et dénonce les mesures régressives prises par le gouvernement dans la dernière période (suppression de la demi part, hausse de la CSG...) et sur nos exigences revendicatives, à commencer par la revalorisation immédiate des pensions et le retour à la revalorisation dès le 1er janvier.

Cette campagne prolonge les actions de communication menées en 2013 (4 pages pouvoir d'achat). C'est une contribution importante dans la poursuite de notre action. Elle va se dérouler à quelques semaines de l'ouverture du congrès de l'UCR et de l'UFR, il nous faut donc adopter une attitude offensive.

700 000 exemplaires de cartes-pétition sont mis à disposition de l'UCR. 5 400 sont dévolues à notre UFR.

Objectif : 4 signatures par syndiqué - Déroulement : jusqu'au 15 février 2014.

La campagne étant de courte durée, il nous faut prendre des dispositions ambitieuses.

Comment organiser la campagne ?

- L'ambition est de placer les syndiqué-es au coeur de la campagne. La remise des FNI 2014 représente une période propice. Les cartes-pétition sont à faire signer individuellement. Il faut donc prévoir la collecte des cartes et le comptage des signatures.
- Un point hebdomadaire sera fait à l'UCR ainsi qu'à l'UFR par téléphone ou par mail.
- Les pétitions seront ensuite remises dans les préfectures de chacun des départements durant la semaine **du 17 au 21 février**. En région parisienne, les pétitions seront portées à l'Élysée avec les UFR.



Mobilisez-vous nombreux, faites signer massivement ! Les retraité-es doivent se faire entendre !



<p><i>Monsieur le Président de la République,</i> Vous avez promis le changement au peuple français en 2012.</p> <p>VOUS AVEZ PERMIS LA MISE EN PLACE DE MESURES QUI FONT RÉGRESSER MON POUVOIR D'ACHAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> › recul de la date de la revalorisation de ma pension, ce qui entraîne une perte de mon pouvoir d'achat › 0,9 % pour la partie d'autonomie › suppression de la demi-part › fiscalisation (pour trois enfants et plus) › augmentation de la TVA › maintien du gel du barème des impôts sur le revenu <p><i>Monsieur le Président de la République,</i> EN ACCORD AVEC L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT, JE VOUS DIS STOP !</p> <p>J'exige de votre part :</p> <ul style="list-style-type: none"> › des mesures législatives pour plus de justice sociale et une autre répartition des richesses › une augmentation dès le 1^{er} janvier de toutes les retraites et pensions, y compris les régimes complémentaires › une revalorisation immédiate de 300 € › une future loi sur l'autonomie. Financée par la Sécurité sociale et non par l'impôt, la CSG ou une nouvelle taxe. <p>Nom Prénom _____ Signature _____</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;">DISPENSE DU TIMBRAGE</div> <p>M. LE PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE</p> <p>PALAIS DE L'ÉLYSÉE</p> <p>55, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ</p> <p>75008 PARIS</p>
--	--



la validation des acquis de l'expérience pour les infirmier-es de bloc-opérateur (VAE IBO)



De nombreuses réformes transforment la reconnaissance légitime du métier d'infirmière de bloc-opérateur.

D'abord la refonte du programme des formations du sanitaire pour les mettre en adéquation avec les accords de Bologne : le Licence-Master-Doctorat (LMD).

La révision de la formation des IBODE n'y échappe pas. Débutée en 2006, elle est bloquée depuis 2008 car le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche tarde à accorder le niveau de reconnaissance du diplôme d'IBODE au niveau Master, comme le demande la CGT.

La CGT revendique depuis longtemps l'exclusivité de fonction des IBODE/ Puériculteur-trices, comme c'est le cas pour les IADE dans le décret d'actes depuis 2002.

Les épreuves de validation des acquis de l'expérience (VAE) des Infirmier-es exerçant en bloc opératoire en France ou dans la communauté européenne vont être mises en place rapidement afin d'obtenir le diplôme d'Infirmier de bloc opératoire.

L'arrêté de la VAE IBO a été voté au Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP) du 17 décembre 2013. Ce projet de texte avait déjà été adopté lors du HCPP du 23 janvier 2009 mais n'avait jamais été publié !!! Il a été présenté, le 17/12/2013, avec quelques évolutions.

➔ Lors de cette instance, en réponse à des questions de l'Assemblée, le Ministère a indiqué que les IBODE se verront reconnaître des actes et missions. En supprimant les 2 ans de condition minimale d'exercice pour accéder aux épreuves de sélection de l'entrée à l'école d'infirmières de Bloc Opératoire, cela permettra d'enchaîner l'institut de formation et l'institut d'IBO après avoir réussi le concours d'entrée.

➔ Mise en place d'un groupe de travail sur les pratiques avancées qui devra déterminer la place de la spécialisation dans un parcours professionnel en fonction de ce qu'est une spécialité, ses conditions d'accès...

La CGT a alerté sur l'extrême difficulté de présenter cette forme de formation et le "parcours du combattant" que représente la constitution du dossier à présenter devant le jury.

La réingénierie de la profession IBODE a été formalisée de 2006 à 2009, décomposée en 8 compétences à valider afin d'obtenir le DE d'Infirmier de bloc opératoire.

✓ La validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Infirmier-es de bloc opératoire est constituée par le candidat qui souhaite cette forme d'acquisition du diplôme, totale ou partielle, d'IBODE.

✓ Il devra réunir des certificats attestant qu'il répond bien aux 8 compétences IBO définies par le référentiel de compétences.

✓ Un jury étudiera le dossier et convoquera le candidat pour un entretien, il lui sera posé des questions à partir des données du dossier présenté afin de mieux cerner les compétences acquises par l'expérience du candidat.

✓ Après ce passage, le jury décidera d'attribuer la validation d'aucune, de certaines ou de la totalité des compétences présentées. Dans le cas où le jury ne retient aucune compétence, le candidat pourra présenter le concours d'entrée à l'institut de formation des IBO.

La CGT milite pour que dans le cadre d'acquisition de compétences par la voie de la VAE, les instituts de formation des IBO intègrent le candidat lors de l'enseignement des compétences manquantes.

La CGT a déclaré lors du HCPP du 17-12-2013 sa satisfaction vis-à-vis de ce texte, rappelant qu'elle a toujours demandé l'exclusivité de fonction pour les IBODE et les puéricultrices comme pour les IADE.

La VAE est une valorisation de l'expérience du /de la salarié-e, contrairement à l'article 51 de la loi HPST sur les coopérations qui consiste en un transfert de responsabilité sans reconnaissance ni revalorisation salariale.

La CGT revendique également que tous les infirmier-es spécialisé-es soient reconnu-es au niveau Master.

Montreuil janvier 2014

LA CGT...



**Ensemble,
on se fait entendre !**

C'est pourquoi la CGT propose, dans l'unité la plus large, de porter ensemble nos exigences en matière de salaires, d'emplois, de conditions de travail, de protection sociale, de service public,

le 6 février 2014

Sur les lieux de travail, agissons pour porter nos revendications et retrouvons nous nombreux pour manifester tous ensemble !



**Une force
à vos côtés**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Entreprise (nom et adresse) :

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 65 ou 87 59

SAGES-FEMMES

Lettre ouverte à Marisol Touraine



Montreuil, le 9 janvier 2014

Madame la Ministre des affaires sociales et de la santé,

Les organisations syndicales sus citées, réunies le 7 janvier 2014, tiennent à porter à votre connaissance les éléments suivants :

Le 19 novembre 2013, vous avez annoncé la constitution de quatre groupes de travail afin de revaloriser la place des sages-femmes au sein du système de soins. Vous avez confié la conduite du groupe de travail sur les statuts des sages-femmes hospitalières à Édouard Couty. Ce groupe de travail a rendu un travail précis. Le 20 décembre dernier, lors de la réunion plénière que vous avez présidée, vous avez annoncé la poursuite de ce groupe de travail en y associant les représentants des praticiens hospitaliers. Cette décision nous semble compromettre l'état d'esprit qui avait prévalu jusque-là en plaçant de fait les praticiens hospitaliers en position « d'arbitres » des évolutions statutaires souhaitées par les sages-femmes.

Les sages-femmes que nous représentons se sont mobilisées pour la reconnaissance de leur autonomie professionnelle et considèrent que l'avis des médecins constituerait une forme de mise sous tutelle contre laquelle elles s'élèvent. Rappelons que la prise en charge de la physiologie relève de leur niveau de responsabilités médicales et qu'en aucun cas nous ne saurions accepter qu'il en soit autrement.

Le socle commun offre les garanties que nous attendions. Cependant nous ne souhaitons pas que l'interprétation que pourrait en faire le corps médical en intégrant ce groupe en limite la portée. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la pertinence d'associer des praticiens hospitaliers au sein de ce groupe.

D'autre part, nous vous rappelons que lors de la réunion du 20 décembre 2013, nous avons solennellement réaffirmé en intersyndicale notre exigence commune de voir s'ouvrir de réelles négociations salariales et ce, sans attendre les conclusions des travaux engagés.

Nous considérons également qu'un travail complet de révision des décrets de périnatalité doit s'engager et permettre d'engager parallèlement une véritable réflexion de fond sur les conditions de travail des sages-femmes.

Madame la Ministre, nous souhaitons un engagement politique fort du gouvernement en direction des sages-femmes et réaffirmons notre volonté de voir leur situation évoluer dans le cadre de la Fonction publique hospitalière.

Nous exigeons l'ouverture immédiate de véritables négociations statutaires et salariales ainsi que sur les conditions de travail par la révision des décrets de périnatalité.

Madame la Ministre, vous devez prendre une décision politique et donner votre feuille de route dans laquelle doivent être formalisées ces négociations et ce, dans les délais les plus brefs.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations les plus cordiales.

Techniciennes et techniciens de laboratoire

Marchandisation de la santé et disparition de la profession !

La réforme de la biologie médicale qui est en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Bachelot, « Hôpital, patients, santé, territoires » a des conséquences graves pour les laboratoires de biologie médicale et la profession de « tech de labos ».

L'encart « Options » n° 593 de janvier 2014 est entièrement consacré à cette profession et à cet enjeu de santé publique de proximité.

Il revient sur l'analyse de la réforme de la biologie médicale et présente un regard historique sur les évolutions/remises en cause de cette profession.

Il propose également aux biologistes médicaux de remplir le questionnaire ci-dessous, destiné à cerner au mieux les incidences de la réforme en cours sur les professionnels, les établissements, les usagers.

A diffuser sans modération !



QUESTIONNAIRE BIOLOGISTES MÉDICAUX

à retourner à l'UFMICT-CGT Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
263, rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX

Date limite de retour : 14 mars 2014 - Contact : ufmict@sante.cgt.fr

1. Votre laboratoire a-t-il été soumis à une restructuration ou à un regroupement au cours des deux dernières années ?

Oui Non

- Des restructurations sont-elles envisagées dans les mois à venir ?

Oui Non

2. Diriez-vous que vos conditions de travail se sont dégradées au cours des deux dernières années ?

Oui Non

a. Du point de vue des horaires et du temps de travail ?

Oui Non

b. Du point de vue du rythme de travail ?

Oui Non

c. Avez-vous été contraint de changer de lieu d'exercice ?

Oui Non

3. Au cours des deux dernières années, quelles ont été les conditions d'emploi dans votre service ?

a. Y-a-t-il eu des suppressions d'emploi ?

Oui Non

b. Y-a-t-il eu une augmentation de votre charge de travail (heures supplémentaires) ?

Oui Non

4. Votre métier a-t-il changé au cours des deux dernières années ?

a. Avez-vous constaté des glissements de tâches ?

Oui Non

b. Avez-vous constaté un élargissement des missions qui vous sont confiées ?

Oui Non

c. Avez-vous reçu une formation en rapport avec l'évolution de votre métier ?

Oui Non

5. Pensez-vous que la mise en œuvre de la réforme des laboratoires ait amélioré la qualité du service rendu aux patients ?

Oui Non Sans avis

6. Fiche signalétique pour les techniciens de labo ayant répondu au questionnaire (facultatif)

a. Votre métier / Grade :

b. Votre établissement :

c. Votre ancienneté dans les fonctions :

d. Date d'obtention de votre diplôme :



COMPTE RENDU COLLECTIF CHU DU 28 NOVEMBRE 2013

10 CHU sont représentés.

Le calendrier des prochaines rencontres a été proposé :

- 26 après-midi et 27 Mars 2014
- 27 Juin 2014
- 30 Octobre 2014

Elections Professionnelles

En préalable de la réunion, nous avons été informés que le Collectif Fédéral Elections est constitué et qu'il a commencé à travailler (CNF de décembre). Les logos de campagne sont en cours de validation et un premier Cahier de la Vie Fédérale comportant les déclarations de candidature a été expédié aux syndicats. En parallèle, la rubrique « Elections Professionnelles » (dans les pages réservées) a été ouverte sur le site internet de la Fédération. En outre, la Confédération par le biais de son secrétaire général Thierry Lepaon a lancé la campagne sur les élections professionnelles de 2014 des trois versants de la fonction publique, par le biais d'un premier 4 pages.

Un premier échange, qui a consisté en un tour de table des présents, a été réalisé le matin sur la préparation des élections professionnelles de 2014. Cet échange a pointé l'importance de faire le lien entre l'activité syndicale, les mobilisations et les élections.

Pour les camarades présents, il est important, dans les axes de notre campagne, de s'attacher aux revendications de la catégorie C. Le flou, volontaire, entretenu par le ministère autour des changements de positions sur les grilles indiciaires a provoqué une certaine confusion chez les camarades et des difficultés à expliquer les revirements ministériels à ces salarié-e-s.

Il a été souligné que chez les personnels soignants des catégories C, où le taux d'abstention est assez élevé lors des élections professionnelles, il sera nécessaire d'avoir une approche spécifique avec des revendications claires. Il a aussi été relevé que nous ne valorisons pas suffisamment les victoires obtenues par la CGT et la mobilisation des salarié-e-s, qu'elles soient nationales et/ou locales (exemple : la suppression du jour de carence, l'arrêt de l'expérimentation sur l'évaluation des agents).

Pour mener la campagne, il sera nécessaire d'impliquer les élu-es et mandaté-es à partir de leur bilan de mandat. Dernier enjeu, et de taille : le constat est fait que de nombreux camarades responsables et élus partent à la retraite. Il nous semble donc important de commencer à travailler très rapidement sur la recherche (et la formation) de candidats pour constituer les futures listes électorales.

Autre axe spécifique aux CHU, et à travailler sur le long terme dans le cadre d'une permanence d'activité : avoir un lien régulier avec les centres de formation (IFSI, écoles d'AS et d'AP, écoles de cadres...).

Sur la participation au scrutin, il a été relevé que c'est dans les grands centres que l'abstention est, globalement, la plus importante. Dans le cadre de la campagne, il conviendra donc de prendre des initiatives afin :

- de faire voter tous les syndiqué-es, soit physiquement, soit par correspondance,
- d'utiliser les NTIC : moyens de la téléphonie (SMS) pour contacter les agents, listes de diffusion, utiliser les réseaux sociaux (Facebook, twitter, etc.)
- de faire voter tous les salarié-es qui ont été défendu-es individuellement.
- de cibler les agents en CM, CA, RH, etc... le jour des élections
- de mobiliser les CE des syndicats sur toute la période des élections, et plus particulièrement dès l'envoi des documents de vote aux salarié-es et le jour du vote physique pour faire voter.

Dans le cadre des initiatives à prendre, il serait important de commencer les mobilisations pour les élections en organisant des Assemblées Générales de lancement de campagne dans les établissements. Pour animer la campagne, le collectif propose de faire des focus sur quelques établissements et de faire connaître et publier les plans de campagne et initiatives menées dans les CHU.

Des camarades soulignent que certaines organisations syndicales utilisent sans vergogne notre matériel de communication. De même, certaines organisations utilisent la passerelle d'une mutuelle comme stratégie pour proposer l'adhésion syndicale aux salarié-es.

Actualité revendicative des établissements

L'ensemble des participants souligne la gravité de la situation des CHU. L'application zélée de la Loi HPST (T2A) par des Directeurs Généraux missionnés amène à un changement de logique qui conduit à une gestion de type entreprise. Cela au détriment des missions de service public... Cette situation est à mettre en parallèle avec l'asphyxie budgétaire de certains CHU qui conduit à trouver des solutions de financement soit par compression des dépenses, en particulier par des suppressions d'emplois, soit par le recours à l'emprunt, avec des charges financières intolérables. .../...

Face à cette situation, sans précédent, il est proposé d'organiser un RDV au ministère avec une délégation représentant l'ensemble des SG des CHU, et conduite par la Secrétaire Générale de la Fédération. Lors de ce rendez-vous seront abordées les conséquences de la mise en œuvre de la loi HPST sous

le prisme des CHU, le financement des CHU et des missions spécifiques de ces établissements... A cette occasion, il est important que chaque établissement dépose un dossier spécifique auprès du ministère, avec un cahier de revendications.

La date proposée pour cette initiative est le 27 mars (date à confirmer). ■



Un témoignage de participante, Marielle, du CHU de Nice :



« Le vote CGT, cela s'organise »

Un exemple du plan de travail prévu sur St-Roch, au CHU de Nice, afin de conserver et consolider la première place du syndicat au CTE :

- ➔ *Nous avons procédé au remplacement à la CE du syndicat de tous nos camarades parti-es à la retraite. Dans le même temps, les nouveaux arrivants à la CE ont été inscrits au stage 1er niveau, organisé par l'Union Locale de Nice.*
- ➔ *Nous avons détaché, ce pour tous les jours, un camarade à la permanence du syndicat.*
- ➔ *Positionner des militants, sur la base du volontariat, pour être référents syndicalisation (tenue d'un cahier pour le suivi des nouveaux syndiqués).*
- ➔ *Afin de dynamiser l'activité revendicative de notre syndicat, nous participons aux collectifs Ambulanciers, Aide-soignant, psychiatrie.... Et mise en place, au local syndical, d'un cahier revendicatif.*
- ➔ *Concernant la communication, le syndicat procède à la réalisation d'un agenda qui est distribué gratuitement aux salarié-es de l'établissement. Sur la première page figure un appel à voter CGT.*
- ➔ *Nous organisons dans l'établissement, le jour de la CE du syndicat, une animation « pause café ». Cette initiative se déroule devant le self à midi (les agents pourront prendre un café après le repas avec un petit biscuit). C'est pour nous l'occasion de distribuer un flyer (nouveaux agents, jeunes, et les autres). Cette opération sera organisée tous les 2 à 3 mois jusqu'aux élections.*
- ➔ *Organisation d'une tombola avec deux paniers pour les fêtes de Noël (un jour, un nuit) avec des tickets à 1 euro (Cette tombola est réservée aux personnels des services). Attention : Il ne faut pas réaliser plus de 99 tickets par panier (au-delà il faut des déclarations fiscales).*
- ➔ *Dès le mois d'Avril 2014, le syndicat enverra un courrier à tous les chefs de pôle afin de prévoir le détachement de tous nos camarades de la CE la semaine du 27 novembre au 5 décembre 2014 (étant donné que les plannings sont annualisés ou sortis sur 3 mois). Cela permet de s'assurer d'un socle de voix correspondant au nombre de nos adhérents.*
- ➔ *Préalablement au scrutin, nous prenons des dispositions pour faire voter tous les adhérents par correspondance. Dans cette logique, nous récupérerons les plannings des services afin de joindre les agents en CM, CA, RH, COB.....*
- ➔ *Le syndicat organise un passage de nuit une fois par mois.*
- ➔ *Nous avons mis en place un dispositif permettant l'envoi de SMS à tous les adhérents.*